

PROJET RÉFÉRENT

Jumelage en Algérie - Appui à l'amélioration des techniques d'aménagement et d'homologation liées à la sécurité routière et aéroportuaire



CONTACT

✉ contact@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Infrastructures routières et ferroviaires

OBJET DE L'OPÉRATION

Dans le cadre d'un [jumelage](#) financé par l'Union Européenne, le Cerema est intervenu pour « accompagner l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics ([CTTP](#)) dans l'amélioration des techniques d'aménagement et d'homologation liées à la sécurité routière et aéroportuaire » ([DZ/21](#)). Le CTTP est l'organisme technique de référence du Ministère des Travaux Publics ([MTP](#)) algérien pour la conception, la construction et la gestion des ouvrages de travaux publics.

Ce jumelage a apporté au CTTP une aide pour :

1. La réalisation du diagnostic du réseau routier à fort trafic (Axe 1)
2. Le renforcement des règles de contrôle de sécurité, d'aménagement des abords et d'homologation des produits et équipements de la route (Axe 2)
3. L'amélioration du dispositif de contrôle des infrastructures aéroportuaires (Axe 3)

Ce projet a mobilisé une quarantaine d'experts sur 500 jours de missions de janvier 2016 à novembre 2018. Le consortium franco-belge à l'initiative était constitué de :

- France (chef de file) : le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) via sa Délégation aux affaires européennes et internationales ([DAEI](#)), qui s'est appuyée sur ses services spécialisés : Cerema, [Ifsttar](#), Mission d'audit du réseau routier national (MARRN), directions Interdépartementales des routes (DIRs), Association pour la certification et la qualification des équipements de la route ([ASCQUER](#)), Expertise France ([Agence française d'expertise technique internationale](#)), [STAC](#) et [ADP](#).

- Belgique (partenaire) : Institut belge pour la sécurité routière (IBSR), devenu [VIAS](#).

Les jumelages sont des instruments de coopération administrative qui permettent aux pays bénéficiaires (pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne et pays du voisinage) de disposer de l'expertise des pays membres de l'UE. En sus de ce jumelage, le Cerema a été engagé dans trois autres jumelages européens au Maroc (Energie) et en Algérie (Gestion des infrastructures routières / Transport urbain). Les aspects administratifs étant assurés par Expertise France.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

L'Algérie dispose d'un réseau routier structurant de 129 000 km, d'un réseau autoroutier de 1 145 km et de 53 aéroports. Le secteur des travaux publics lié au développement du réseau routier est en pleine expansion en Algérie, et donc porteur de croissance économique. Cependant, l'augmentation constante du trafic conduit à un nombre croissant d'accidents de la route, avec 4 530 décès en 2013. La sécurité aéroportuaire fait aussi l'objet de réflexions du gouvernement. Dans ce contexte, le Ministère des Travaux Publics ([MTP](#)) algérien a confié à l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP) l'amélioration des performances de gestion et d'entretien des infrastructures routières, aéroportuaires et maritimes.

En réponse aux besoins exprimés, le travail collaboratif de ce jumelage a permis :

- de co-élaborer des manuels techniques, des projets de textes réglementaires, des circulaires et des cahiers des charges;
- un transfert des outils méthodologiques et techniques dans les domaines couverts par le jumelage : diagnostic de dimensionnement et de renforcement des chaussées routières et aéroportuaires, contrôle et suivi des travaux, analyse de l'uni (régularité du profil) et de l'adhérence des chaussées, les audits de sécurité routière, l'homologation des produits et des équipements routiers et l'aménagement des abords des routes.
- la formation des formateurs pour pérenniser les acquis et les résultats du jumelage.

LA RÉPONSE DU CEREMA

En appui du [MTES](#) – [DAEI](#) (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire – Direction des Affaires Européennes et Internationales), le Cerema s'est engagé avec l'ensemble des partenaires franco-belges aux côtés de l'administration algérienne et sous le pilotage de Smail Hamlat du Cerema, Conseiller résident de jumelage détaché en Algérie pour la durée du projet. Le Cerema a apporté son expertise en matière d'audits de sécurité routière, de certification des produits et d'équipements de la route, de contrôle et suivi de travaux, d'analyse de l'uni et de l'adhérence des chaussées, de diagnostic auscultation et renforcement des structures routières et aéroportuaires et d'habilitation des releveurs (détection manuel de dégradations de chaussée).

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

Commission européenne

MTES -DAEI

LE CALENDRIER

2016-2018